

67LM 1/46

ORDRE DU JOUR N° 45

SOCIÉTÉ
NATIONALE
des
CHEMINS DE FER
FRANÇAIS

Paris, le 9 juillet 1942.

AFF.

D

A l'heure où le chemin de fer assume la lourde charge des transports vitaux du Pays, je vous demande un effort particulier en faveur des transports de ravitaillement.

Je sais les obstacles que vous rencontrez dans l'exécution de votre tâche : la multiplication des envois, la fragilité des emballages, le chargement des wagons au maximum de leur capacité, compliquent votre besogne.

Je sais aussi combien vous avez à cœur de faire tout votre devoir. Mais, en raison de la gravité de l'heure, cela peut n'être pas suffisant : il faut, ici, faire plus que votre devoir de cheminot. Aider un expéditeur dans l'embarras, conseiller les itinéraires et les horaires les plus satisfaisants, consolider un emballage insuffisant, prévoir toute mesure même au delà de nos obligations pour éviter des avaries aux marchandises en cours de transport... : toutes ces initiatives et toutes celles qui s'imposent pour transporter plus vite et plus sûrement, vous devez les prendre.

Un tel souci, vous l'avez déjà manifesté à l'égard des colis de prisonniers. Je vous demande de l'étendre aux envois de denrées qui permettent aux familles françaises de vivre.

Les journaux vous ont appris les mesures prises par le Gouvernement pour sanctionner toute perte de denrées. A vous, Cheminots, qui avez l'amour et l'orgueil de notre beau métier, je dirai seulement :

En 1940, vous avez donné l'exemple de la discipline et du sang-froid ;

En 1941, vous avez permis à la France de se reconstruire, de renaître ;

En 1942, vous ne voudrez pas vous montrer inférieurs à ce que tous les Français attendent de vous.

Le Directeur Général,
R. LE BESNERAIS.